



FOCUS N°54

Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale

PIERRE-FRANÇOIS WILMOTTE

Le développement économique de la Région de Bruxelles-Capitale dépend, entre autres, des entreprises qui y sont implantées. Leur nombre évolue au gré des créations, des reprises, des cessations mais aussi des migrations. Les mouvements migratoires renseignent sur les choix de localisation des entreprises. Ce Focus analyse des statistiques jusque-là peu exploitées pour objectiver le phénomène de migration des entreprises. Quelle est l'importance du phénomène ? Quel est le portrait-robot de l'entreprise migrante ? Quels sont les spécificités bruxelloises ? Autant de questions auxquelles ce Focus de l'IBSA répond.

Introduction

Le développement économique d'une ville ou d'une région dépend, entre autres, du nombre d'entreprises localisées dans et à proximité de ces territoires. **Le nombre d'entreprises fluctue au gré des créations, des reprises, des cessations d'activités mais également des migrations.** Ces migrations renseignent sur les choix de localisation des entreprises. Ces choix sont liés à des critères plus ou moins tangibles tels que la proximité aux clients et aux fournisseurs, l'environnement économique et politique, les disponibilités foncières et immobilières, la main d'œuvre disponible ou encore les transports (Mérenne-Schoumacker, 2011 ; Tsvetkova et al., 2020).

Les études quantitatives sur les migrations des entreprises sont peu nombreuses en raison du peu de données à disposition, en

Belgique¹ ou à l'étranger. Ces études quantitatives peuvent être de deux ordres : soit la propension d'une entreprise à migrer, soit l'analyse des origines et des destinations des migrations des entreprises. Ce Focus quantifie le phénomène des migrations en Belgique et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et analyse les impacts de ces migrations pour la RBC.

Concrètement, dans ce Focus, des réponses sont apportées aux deux questions suivantes :

- › quels sont les types d'entreprises susceptibles de migrer ?
- › quels sont les lieux les plus affectés par les migrations ?

Sur la base des réponses, il s'agit d'objectiver le phénomène de migrations d'entreprises pour la RBC. Plus globalement, l'analyse de ces migrations permet d'identifier les enjeux en matière de localisation des entreprises tout en réfléchissant aux politiques publiques les plus adéquates à mener en la matière.

Comment se définit une entreprise migrante ?

Les statistiques utilisées dans ce Focus sont issues de l'inventaire des migrations d'entreprises belges, réalisé par Statbel, l'Office fédéral belge de statistique, et portant sur la période 2009 à 2020. L'encadré 1 donne plus d'informations sur la méthodologie employée par Statbel pour inventorier une migration.

Pour répondre adéquatement aux questions soulevées en introduction de ce Focus, une sélection d'une population d'entreprises répondant à des critères définis (de taille, de localisation et de forme juridique) a été effectuée (→ encadré 2). Au total, 40 994 des migrations inventoriées par Statbel sont analysées, soit 10 % des migrations inventoriées.



1. Définition d'une migration d'entreprise et source des données utilisées à cette fin

L'inventaire des migrations des entreprises s'effectue à partir du répertoire des entreprises assujetties à la TVA, nommé DBRIS. Ce répertoire rassemble les données administratives des entreprises en provenance de la Banque Carrefour des Entreprises à laquelle toute entreprise doit être inscrite, ainsi que de l'administration en charge de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) et de la Banque Nationale de Belgique (BNB).

Sur base de ce répertoire, Statbel identifie une migration **lorsque le siège social d'une entreprise a changé de commune entre l'année t et l'année t+1**. Concrètement, une migration du siège social correspond :

- au déménagement de l'ensemble des activités du siège social et de l'exploitation, si l'entreprise est composée d'un seul établissement ;
- au déménagement des activités liées au siège social si l'entreprise est composée de plusieurs établissements.

Par conséquent, **la migration d'une entreprise entraîne la migration d'un bilan d'entreprise, mais pas forcément la migration de l'ensemble des activités de l'entreprises** (notamment l'emploi).

L'exhaustivité de l'inventaire effectué par Statbel dépend du découpage communal, en raison de la superficie variable des communes : plus la commune est grande, moins les migrations de courte portée seront inventoriées. Dans de nombreux cas, le centre-ville a fusionné avec les quartiers voire avec les villages périphériques, comme à Tournai, Charleroi ou Hasselt. En RBC, les fusions furent rares (voir fusion des communes → Glossaire). Par conséquent, une migration d'un quartier à un autre de la RBC aura plus de chance d'être inventoriée que dans les villes précédemment citées, par exemple.



2. Critères de sélection des entreprises migrantes

Sur la période 2009 à 2020, Statbel a inventorié le déplacement intercommunal de 401 859 sièges sociaux d'entreprises en Belgique. Pour répondre de manière ciblée aux questionnements de ce Focus, l'analyse s'est focalisée sur un sous-groupe dont les critères sont les suivants :

- La migration doit concerner **une entreprise qui déclare a minima un salarié aux années t et t+1 de la migration** : ceci permet à la fois de sélectionner les entreprises dont les déplacements ont un impact significatif sur les territoires ;
- La migration doit concerner une **entreprise privée**, correspondant à une des formes juridiques suivantes : **société anonyme, en commandite par actions, en nom collectif, privée à responsabilité limitée, coopérative ou une association sans but lucratif**. Les personnes physiques, les sociétés en nom collectif ou en commandite simple, les associations commerciales (momentanées), les sociétés de droit étranger, de droit public ou les autres formes juridiques d'entreprises sont exclues de l'échantillon en raison de leurs spécificités de localisation. Par exemple, le siège social des personnes physiques est fréquemment situé au domicile de l'entrepreneur plutôt qu'à l'établissement principal des activités.
- La migration doit avoir pour **lieu d'origine et pour lieu de destination une commune belge** identifiée, afin de pouvoir analyser la géographie de ces migrations. Ceci exclut les quelques migrations internationales inventoriées.

Ces critères excluent 90 % des migrations d'entreprises. Cette proportion s'explique par la proportion d'entreprises n'engageant pas de salariés : en 2020, les entreprises sans salarié composent 72 % du tissu d'entreprise belge. Ceci est le principal facteur explicatif de la faible taille relative du sous-groupe de migrations étudiées.

Quelques indicateurs pour appréhender la migration des entreprises

L'analyse de la migration des entreprises belges requiert des indicateurs construits sur la base des concepts issus de la démographie.

Trois indicateurs permettent de cerner l'importance relative de la migration des entreprises, par commune ou par catégorie d'entreprise (par exemple, la taille ou le secteur d'activité économique).

1. **L'intensité migratoire** mesure la proportion d'entreprises d'une commune ou d'une catégorie d'entreprise qui migre en moyenne chaque année, sur la période 2009-2020. L'indicateur est estimé par la formule suivante :

$$\text{Intensité migratoire} = \frac{\text{Nombre moyen de migrations}}{\text{Nombre moyen d'entreprises}}$$

Cet indicateur permet de comparer l'importance relative des migrations des entreprises entre des communes ou entre des catégories d'entreprises². Il s'interprète de la manière suivante : « chaque année entre 2009 et 2020, x % des entreprises de la catégorie ont déménagé leur siège social ». Cet indicateur est estimé au niveau belge ou au niveau communal dans ce Focus.

2. La **part des migrations intrabruelloises** correspond à la proportion des migrations analysées qui ont une commune bruxelloise pour **origine et destination**, sur la période 2009-2020. Il s'agit donc des migrations qui ont lieu à l'intérieur de la RBC. L'indicateur est défini comme suit :

$$\text{Part des migrations intrabruelloises} = \frac{\text{Nombre de migrations depuis et vers la RBC}}{\text{Nombre total de migrations}}$$

3. La **part des migrations bruxelloises** correspond à la proportion des migrations analysées qui ont une commune bruxelloise pour **origine et/ou destination**, sur la période 2009-2020. L'indicateur est défini comme suit :

$$\text{Part des migrations bruxelloises} = \frac{\text{Nombre de migrations depuis la RBC} + \text{Nombre de migrations vers la RBC}}{\text{Nombre total de migrations}}$$

Ces deux derniers indicateurs ont vocation à mesurer l'importance de la RBC comme lieu de départ ou de destination des sièges sociaux des entreprises. Dans ce Focus, ils sont estimés au niveau régional puis communal. Le premier indicateur ne tient compte que des migrations internes à la RBC. Quant au second indicateur, il tient compte, par ailleurs, des flux interrégionaux depuis ou vers la RBC. Ils s'interprètent de la manière suivante, selon l'indicateur : « sur la période 2009-2020, x % des migrations de la région bruxelloise ou de la commune x sont des migrations en provenance et/ou à destination de la RBC ».

Un portrait-robot de l'entreprise migrante

Un phénomène qui implique fréquemment des entreprises implantées en Région de Bruxelles-Capitale

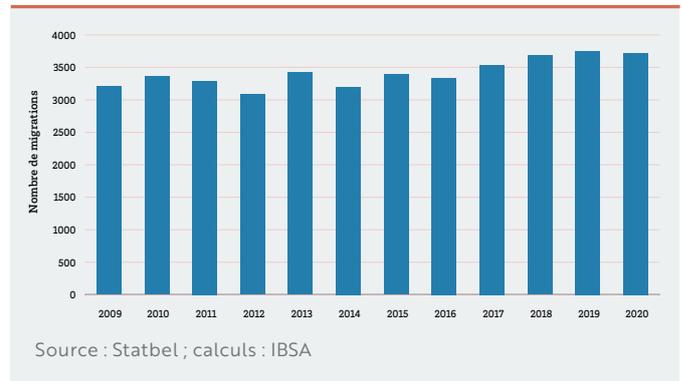
Entre 3 000 et 4 000 entreprises³ ont déménagé leur siège social, chaque année, en Belgique, au cours de la décennie passée (1). Ce phénomène est plutôt stable entre 2009 et 2016 et est en légère augmentation depuis lors. Cependant, l'intensité migratoire est relativement stable sur la période 2009 – 2020, comprise entre 2 % et 2,5 %. Ce chiffre concorde à ce qui est observé en matière de mobilité des établissements dans l'aire métropolitaine française de Lyon et Saint-Etienne (Thillet & Bertrand, 2017).

Le nombre d'entreprises dépend des événements affectant la vie des entreprises tels que la création, la migration ou la cessation d'activités. Le nombre de migrations d'entreprises est inférieure au nombre combiné de création et de cessation d'entreprises. En moyenne annuelle sur la période 2009-2020, Statbel a dénombré :

- 1 174 cessations⁴ d'entreprises privées belges employant minimum un salarié ;
- 5 803 créations⁵ (y compris les réassujettis) d'entreprises privées belges employant minimum un salarié.

Les migrations sont à relativiser au regard de ces deux autres événements affectant le nombre total d'entreprises d'une commune ou d'une région.

1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MIGRATIONS D'ENTREPRISES BELGES PAR ANNÉE, ENTRE 2009 ET 2020

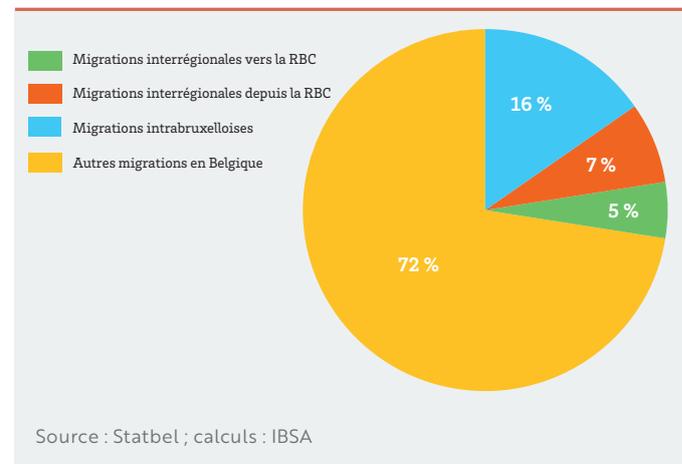


Sur la période 2009-2020, **la RBC est un lieu privilégié d'origine ou de destination pour les entreprises belges (2)** :

- 16 % des migrations d'entreprises belges ont lieu au sein de la RBC ;
- 28 % des migrations d'entreprises belges ont pour origine ou destination une commune de la RBC.

Les migrations des entreprises belges témoignent de la position économique centrale de la RBC en Belgique.

2 RÉPARTITION DES MIGRATIONS D'ENTREPRISES SELON LES RÉGIONS D'ORIGINE ET DE DESTINATION ENTRE 2009 ET 2020



En moyenne annuelle, entre 2009 et 2020, parmi les migrations d'entreprises concernant la RBC :

- 525 entreprises ont migré d'une commune bruxelloise vers une autre commune bruxelloise ;
- 245 entreprises ont migré d'une commune bruxelloise vers une commune du reste de la Belgique ;
- 175 entreprises ont migré d'une commune du reste de la Belgique vers une commune bruxelloise.

Le nombre de sièges sociaux quittant la RBC est supérieur au nombre de sièges sociaux arrivant en RBC. L'analyse détaillée de ces flux entrant et sortant est l'objet d'un prochain Focus (Wilmotte, 2022, Focus n° 55).

Un phénomène qui concerne plus fréquemment les grandes entreprises

En Belgique, la migration des entreprises varie peu en fonction de la taille de l'entreprise⁶ (3). Selon la taille de l'entreprise, l'intensité migratoire varie entre 2,1 % et 2,5 %. Les plus petites entreprises ne migrent pas plus que les plus grandes, en dépit d'une plus grande flexibilité potentielle.

En revanche, les migrations bruxelloises et intrabruelloises varient avec la taille de l'entreprise : **la probabilité qu'une migration ait pour origine et/ou destination une commune bruxelloise croît avec la taille de l'entreprise.**

- ▶ Parmi les plus petites entreprises (1 à 4 salariés),
 - 16 % des migrations d'entreprises belges sont internes à la RBC ;
 - 28 % des migrations d'entreprises belges ont pour origine et/ou destination la RBC.
- ▶ Parmi les plus grandes entreprises (plus de 250 salariés),
 - 28 % des migrations d'entreprises belges sont internes à la RBC ;
 - 53 % des migrations d'entreprises belges ont pour origine et/ou destination la RBC.

Ainsi, les parts observées doublent entre les plus petites entreprises et les plus grandes. En effet, il y a proportionnellement plus de grandes entreprises en RBC qui est un lieu privilégié de leur implantation en Belgique (Merlevede & Munoz Hortal, 2020). Ceci explique probablement pourquoi les migrations des grandes entreprises concernent plus spécifiquement la RBC.

Une pratique plus fréquente dans les services marchands

En Belgique, le secteur d'activité économique est un facteur expliquant l'intensité migratoire. En effet, il existe de grandes

disparités d'intensité migratoire selon le secteur d'activité économique (4) : **l'intensité migratoire des entreprises est quatre fois plus importante au sein des secteurs d'activités caractérisés par une intensité migratoire élevée** (l'information et la communication) **par rapport aux secteurs avec les intensités migratoires les plus faibles** (l'agriculture, l'horeca et la santé et l'action sociale).

Les migrations d'entreprises apparaissent facilitées dans les secteurs où les actifs immobilisés (corporels) (→ Glossaire) sont moindres. Par exemple, il est plus aisé de déménager de bureaux que de déplacer des machines-outils. C'est pourquoi les entreprises actives dans les services marchands « légers » sont plus mobiles comme l'information et la communication, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ou les activités de services administratifs et de soutien. Le secteur de la logistique est également très mobile car les activités nécessitent moins de machines fixes que l'industrie manufacturière.

À contrario, la migration est moins fréquente dans :

- ▶ **le secteur primaire** (agriculture et extraction), lié à l'exploitation d'une ressource naturelle localisée ;
- ▶ **le secteur secondaire** (industrie et construction) car les actifs immobilisés fixes, comme les machines-outils, ne sont guère aisément déplaçables ;
- ▶ certains **services non-marchands** qui disposent également d'équipements fixes (cf. équipements hospitaliers), rendant les migrations peu aisées ;
- ▶ certains **services marchands aux personnes** qui dépendent de l'attractivité vis-à-vis des consommateurs ou d'autres concurrents, tels que les activités Horeca (hébergement et restauration), le commerce, les autres services aux personnes ou le secteur immobilier.

Plus spécifiquement, **la RBC est un lieu privilégié d'origine et/ou de destination pour certains secteurs d'activité :**

- ▶ particulièrement dans le secteur associatif, où plus d'une migration d'entreprise sur deux a pour origine et/ou destination la RBC ;

3 INDICATEURS DE LA MIGRATION DES ENTREPRISES BELGES PAR CLASSE DE TAILLE, ENTRE 2009 ET 2020.

Classe de taille des entreprises	Nombre moyen d'entreprises entre 2009-2020	Nombre de migrations entre 2009 et 2020	Intensité migratoire en Belgique	Part des migrations intrabruelloises	Part des migrations bruxelloises
De 1 à 4 salariés	86 406	24 214	2,3 %	15,7 %	27,7 %
De 5 à 9 salariés	26 395	7 849	2,5 %	13,4 %	24,4 %
De 10 à 19 salariés	15 379	4 563	2,5 %	14,0 %	26,3 %
De 20 à 49 salariés	10 154	2 820	2,3 %	16,6 %	31,4 %
De 50 à 99 salariés	2 823	774	2,3 %	18,7 %	36,8 %
De 100 à 249 salariés	1 746	465	2,2 %	21,5 %	44,3 %
De 250 à 499 salariés	613	174	2,4 %	28,2 %	51,1 %
Plus de 500 salariés	529	135	2,1 %	28,1 %	52,6 %
TOTAL	144 044	40 994	2,4 %	15,4 %	27,7 %

Sources : Statbel ; calculs : IBSA

4 INDICATEURS DE LA MIGRATION DES ENTREPRISES BELGES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SELON LA NOMENCLATURE NACE), ENTRE 2009 ET 2020

Classe NACE	Code NACE	Nombre moyen d'entreprises de la classe entre 2009 et 2020	Nombre de migrations entre 2009 et 2020	Intensité migratoire en Belgique	Part des migrations intrabruelloises	Part des migrations bruxelloises
Secteurs primaire et secondaire						
Agriculture, sylviculture et pêche ; Industries extractives	A-B	1 914	268	1,2 %	5,2 %	13,8 %
Industries manufacturières	C	13 656	2 994	1,8 %	8,1 %	17,5 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; Production et distribution d'eau ; Assainissement, gestion des déchets	D-E	693	241	2,9 %	9,1 %	17,0 %
Construction	F	22 126	6 597	2,5 %	8,2 %	16,1 %
Secteur tertiaire « lourd » – Horeca, commerce et logistique						
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	G	41 670	10 718	2,1 %	13,0 %	25,9 %
Transports et entreposage	H	6 560	2 562	3,3 %	19,0 %	32,4 %
Hébergement et restauration	I	13 629	2 415	1,5 %	20,2 %	34,4 %
Secteur tertiaire « léger » marchand – Services aux entreprises						
Information et communication	J	4 981	2 859	4,8 %	19,1 %	34,3 %
Activités financières et d'assurance	K	1 959	506	2,2 %	26,7 %	45,1 %
Activités immobilières	L	3 349	915	2,3 %	24,8 %	36,6 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	M	16 292	5 505	2,8 %	20,3 %	33,7 %
Activités de services administratifs et de soutien	N	7 036	2 844	3,4 %	20,4 %	35,2 %
Secteur tertiaire non-marchand – Santé, culture, social et public (Services aux personnes)						
Administration publique ; Enseignement ; Activités extra-territoriales	O-P-U	833	219	2,2 %	20,1 %	32,0 %
Santé humaine et action sociale	Q	2 034	375	1,5 %	17,6 %	32,8 %
Arts, spectacles et activités récréatives	R	2 746	766	2,3 %	14,0 %	26,0 %
Activités des organisations associatives	S-94	1 187	339	2,4 %	48,4 %	64,6 %
Autres activités tertiaires						
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	S-95	240	79	2,7 %	19,0 %	36,7 %
Autres services personnels	S-96	3 139	792	2,1 %	14,0 %	27,5 %
Total général		144 044	40 994	2,4 %	15,4 %	27,7 %

Source : Statbel; calculs : IBSA

- › plus généralement pour l'ensemble du secteur tertiaire, à l'exception des secteurs de l'art et du spectacle et du commerce, qui sont plus disséminés à travers la Belgique.

Par contraste, la RBC occupe une place moins centrale dans les migrations des entreprises des secteurs primaire et secondaire.

Où migrent les entreprises ?

Pas très loin de leur lieu de départ

À chaque migration d'entreprise est associée une distance entre la commune d'origine et la commune de destination⁷. L'analyse de ces distances montrent que **les migrations des entreprises bruxelloises se caractérisent par (5)** :

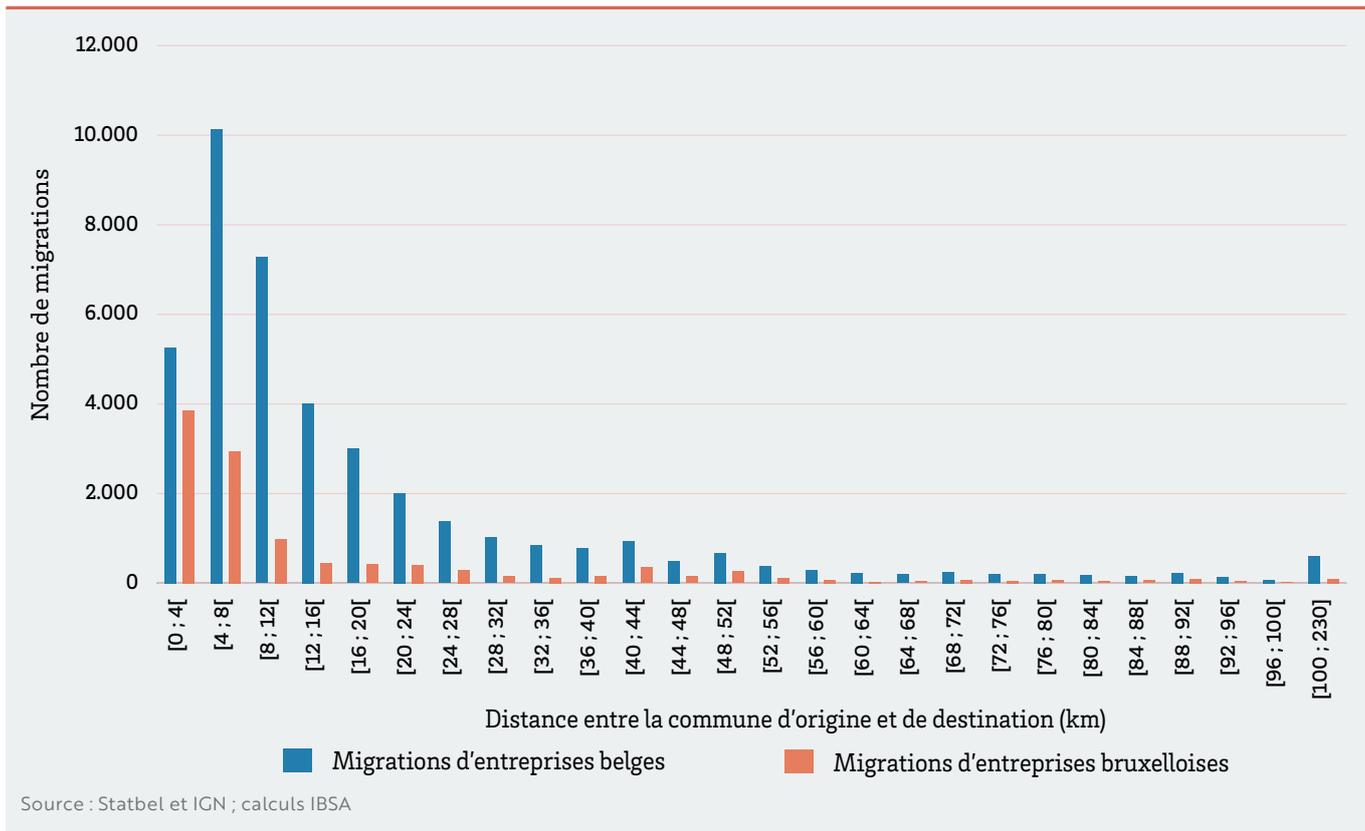
- › une **fréquence des migrations qui décroît avec la distance** de celles-ci ;
- › 90 % des migrations des entreprises sont réalisées dans un périmètre inférieur à 40 km ;

- › une **distance médiane** relativement courte **comprise entre 4 et 5 km**.

En Belgique, la distance médiane d'une migration d'entreprise est plus élevée, comprise entre 9 et 10 km. Pour expliquer la différence observée entre les entreprises belges et bruxelloises, deux hypothèses sont avancées.

- › D'une part, Statbel n'inventorie que les migrations intercommunales, ce qui induit un biais détaillé dans l'**encadré 1**. En raison du découpage communal fin en RBC, une migration au sein de l'agglomération bruxelloise aura plus de chance d'être inventoriée que dans des agglomérations où la commune recouvre une plus grande partie de l'agglomération, comme à Gand ou Namur.
- › D'autre part, Bruxelles et ses périphéries flamande et wallonne offrent le plus grand nombre d'opportunités immobilières en Belgique. L'abondance de l'offre facilite les migrations et diminue, en théorie, les coûts de transaction liés à un déménagement (→ **Glossaire**).

5 NOMBRE DE MIGRATIONS D'ENTREPRISES BELGES ET BRUXELLOISES EN FONCTION DE LA DISTANCE ENTRE LA COMMUNE D'ORIGINE ET DE DESTINATION SUR LA PÉRIODE 2009 À 2020



Cependant, qu'il s'agisse des entreprises belges ou bruxelloises, **les distances observées sont dans les ordres de grandeur semblables à ce qui a été observé en France** (Delisle & Lainé, 1998) **ou aux Pays-Bas** (Pellenberg, 2005).

Avant tout autour des villes

L'intensité migratoire est élevée dans et autour des principales villes belges et, en particulier, **de la Région bruxelloise** (6). L'ensemble de la RBC et de ses proches périphéries flamande (Linkebeek, Machelen, Zaventem, Wezembeek-Oppem, Wemmel et Rhode-Saint-Genèse) et wallonne (Lasne, La Hulpe, Mont-Saint-Guibert) ont les valeurs d'intensité migratoire parmi les plus élevées du pays. Les valeurs élevées observées proviennent à la fois d'une dynamique urbaine et à la fois du découpage communal plus fin dans et autour de la RBC⁸.

Compte tenu des courtes distances des migrations discutées précédemment, la migration des entreprises belges correspond essentiellement à des opérations de relocalisation au sein de la région urbaine (→ Glossaire) de départ. Ce phénomène concerne avant tout les cinq principales régions urbaines du pays : Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège. Par contraste, l'intensité migratoire est minimale dans les communes situées dans les régions éloignées des plus grandes villes comme l'extrême-ouest de la Flandre (le Westhoek) ou le sud-est du pays (l'Ardenne-Lorraine).

L'intensité migratoire élevée dans les régions urbaines s'explique par deux facteurs :

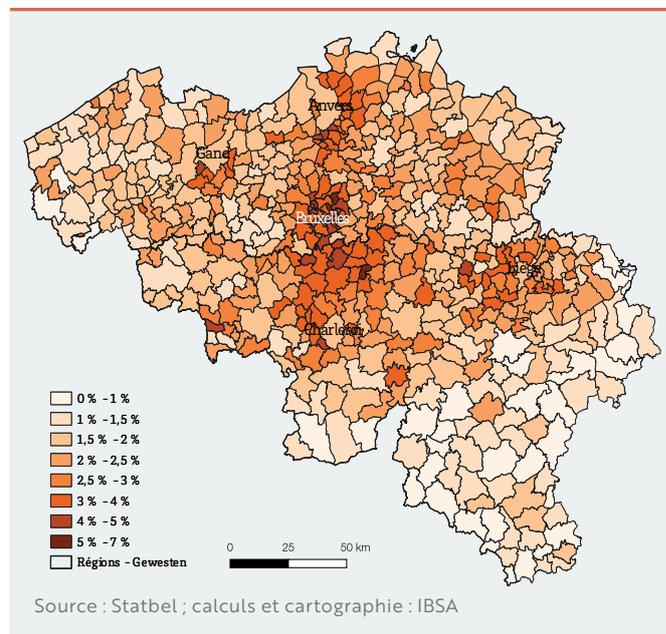
- la présence d'opportunités foncières et immobilières pour les entreprises pouvant faciliter les opérations de relocalisation (par exemple, une offre de bureaux disponible ou de terrains à destination des entreprises ...), permettant, par exemple, de rapprocher les activités du siège social à celle d'un établissement d'exploitation ;

- la spécialisation économique des principales villes dans les secteurs d'activités qui migrent plus fréquemment.

Si on s'intéresse à l'intensité migratoire au sein de la RBC, il existe des disparités entre les dix-neuf communes, en dépit de valeurs globalement élevées (7) :

- d'abord, l'intensité migratoire est élevée dans les plus petites communes de la RBC comme Evere, Berchem-Sainte-Agathe ou Koekelberg ;
- ensuite, l'intensité migratoire est intermédiaire dans les communes du sud-est de la RBC ;
- enfin, l'intensité migratoire est plus faible dans les communes comme Anderlecht, Bruxelles ou Schaerbeek.

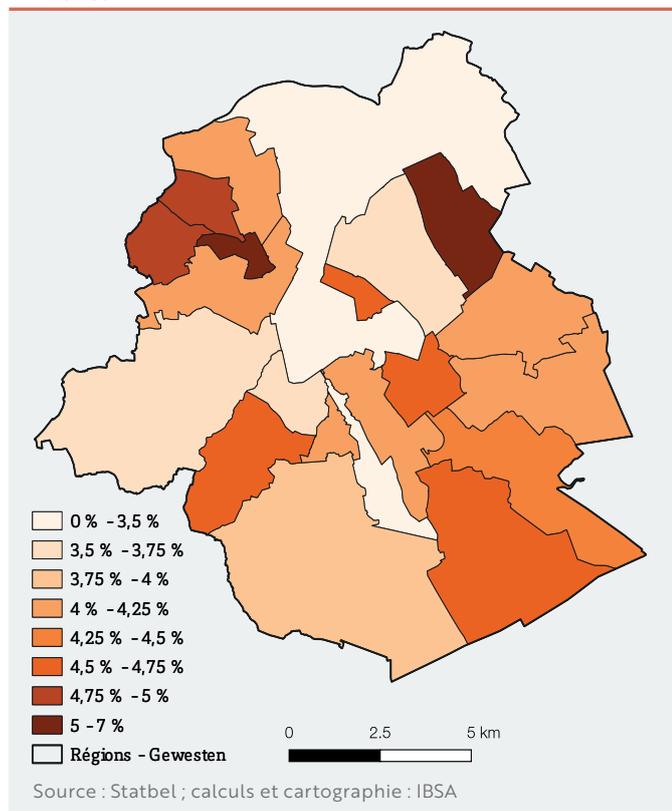
6 INTENSITÉ MIGRATOIRE DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DES COMMUNES BELGES.



Ces disparités s'expliquent par les deux facteurs explicatifs décrits précédemment :

- › la taille de la commune (du point de vue de la superficie et du nombre d'entreprises) influence l'exhaustivité du recensement ;
- › la spécialisation économique des communes dans des secteurs dont les entreprises migrent plus ou moins régulièrement.

7 INTENSITÉ MIGRATOIRE DES ENTREPRISES À L'ÉCHELLE DES COMMUNES BRUXELLOISES, SUR LA PÉRIODE 2009-2020.



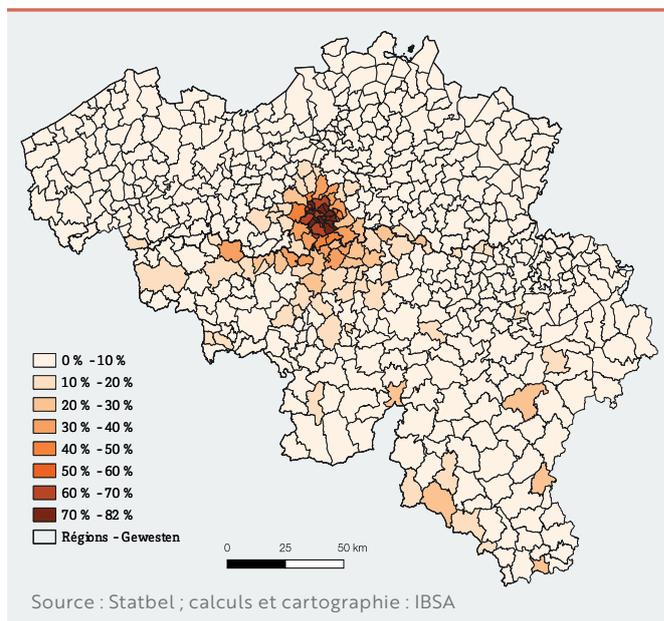
Qu'en est-il spécifiquement dans et autour de la RBC ?

L'influence exercée par la RBC peut se mesurer à travers de la part de migrations d'entreprises en provenance et à destination de la RBC pour chaque commune belge (8). Quelques constats peuvent être formulés sur la base de la part des migrations bruxelloises à l'échelle communale.

- › D'abord, les dix-neuf communes bruxelloises ainsi que trois communes flamandes (Linkebeek, Drogenbos et Kraainem) présentent un taux supérieur à 50 %. Cela témoigne de la dynamique migratoire interne à la RBC : 55 % des migrations des entreprises bruxelloises sont internes à la RBC.
- › Ensuite, une vingtaine de communes flamande et wallonne ont des parts comprises entre 30 % et 50 %, témoignant des flux importants avec la Région bruxelloise. En Flandre, il s'agit avant tout des communes à la frontière avec la RBC, qui sont des pôles économiques secondaires autour de Bruxelles comme Machelen-Zaventem, Halle-Leeuw-Saint-Pierre ou Vilvorde. En Wallonie, les communes concernées sont dispersées entre les provinces du Hainaut (Lessines) et du Brabant wallon (Braine-le-Château, Lasnes, Rixensart, Tubize ou Waterloo).
- › Enfin, de nombreuses communes wallonnes (mais aussi flamandes) ont des flux significatifs d'entreprises bruxelloises (> 10 %), témoignant de la portée spatiale de l'influence

économique bruxelloise dans les deux autres régions. En Wallonie, les communes concernées sont celles situées le long des axes de transports vers les principales villes (Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Liège). En Flandre, l'influence est limitée aux communes proches de la RBC.

8 PART DES MIGRATIONS BRUXELLOISES, À L'ÉCHELLE COMMUNALE, SUR LA PÉRIODE 2009-2020



Les communes connaissant d'importants flux de ou vers la RBC ont des profils diversifiés. Ces communes offrent des ressources différentes : par exemple, les profils socio-économiques des travailleurs ou des consommateurs varient, tout comme l'offre foncière et immobilière, l'accessibilité ou les aménités (→ Glossaire) à proximité.

En conclusion

Sur la base des statistiques des migrations d'entreprises de Statbel, ce Focus avait pour vocation de quantifier les migrations des sièges sociaux des entreprises belges en vue d'identifier les spécificités des entreprises bruxelloises. Les migrations des entreprises ont été analysées au travers d'un échantillon de 40 994 migrations d'entreprises privées belges employant minimum un salarié, entre 2009 et 2020.

L'importance du phénomène des migrations doit être relativisé au regard :

- › de la part des entreprises concernées (entre 2 % et 2,5 % chaque année) ;
- › d'autres phénomènes affectant la démographie des entreprises tels que la création ou la cessation d'activités ;

La RBC est un lieu privilégié d'origine ou destination pour les entreprises belges :

- › 28 % des migrations des entreprises belges ont la RBC pour origine **et/ou** destination.
- › 16 % des migrations des entreprises belges ont lieu au sein de la RBC (soit d'une commune bruxelloise à une autre).

Ceci témoigne de la **persistance de la centralité de la RBC au sein de l'économie belge** (déjà soulignée par ailleurs par Thisse & Thomas, 2007, 2010) et de l'importance des migrations internes à la RBC.

Par ailleurs, la majorité des relocalisations des sièges sociaux en Belgique sont de migrations de courtes distances, situées au sein des régions urbaines des principales villes :

- › la distance médiane d'une migration d'entreprise belge est de 10 km, alors que la **distance médiane d'une migration d'entreprise bruxelloise est de 5 km** ;
- › les migrations **concernent avant tout les entreprises situées dans les régions urbaines** des cinq principales villes belges (Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand et Liège) ;
- › **l'intensité migratoire est maximale dans et autour de Bruxelles**.

Ce qui est observé en Belgique correspond également aux résultats obtenus aux Pays-Bas (Pellenberg, 2005) ou en France (Delisle & Lainé, 1998 ; Thillet & Bertrand, 2017).

Les caractéristiques des entreprises expliquent en partie la probabilité qu'elles déplacent leurs sièges sociaux. Notamment :

- › **les services marchands sont des activités facilement délocalisables et localisés préférentiellement en RBC** et dans les principales autres villes belges ;
- › la **RBC est un lieu privilégié d'origine ou de destination des plus grandes entreprises belges**.

Ainsi, la migration représente, pour les entreprises belges :

- › une opération peu fréquente qui, lorsqu'elle est effectuée, est réalisée par des entreprises plutôt actives dans les services marchands, en dehors des services marchands aux personnes ;
- › une relocalisation du siège social plutôt réalisée au sein des régions urbaines des plus grandes villes belges.

Ces constats permettent d'identifier des enjeux pertinents en matière de démographie et de localisation des entreprises :

- › *Primo*, la migration des entreprises est loin d'être le seul facteur déterminant la démographie locale et régionale des entreprises ;
- › *Secundo*, les flux migratoires témoignent d'une polarisation persistante de Bruxelles et ses périphéries flamande et wallonne en Belgique (Thisse & Thomas, 2007, 2010) ;
- › *Tertio*, les opérations de relocalisation des sièges sociaux des entreprises belges sont des opérations essentiellement réalisées par des entreprises de services marchands, qui migrent plus fréquemment que d'autres, au sein des plus grandes régions urbaines belges et, singulièrement, de celle de Bruxelles.

Le postulat selon lequel les entreprises migreraient fréquemment et ceci vers les villes les plus attractives n'est pas vérifié par les données analysées dans ce Focus. Or, ce postulat sous-tend les discours sur l'attractivité des villes, définie comme étant la capacité des villes à inciter les entreprises à s'installer sur leur territoire, en leur offrant des conditions d'implantation favorables à leurs activités. Ceci a influencé les choix opérés par les autorités publiques en RBC comme dans de nombreuses régions occidentales en cherchant à attirer certains groupes cibles plutôt que de s'intéresser à l'ensemble de la population (des entreprises) (voir par exemple, Bouba-Olga & Grossetti, 2020 ; Van Hamme et al., 2020 ; Galimberti, 2022).

Ce Focus montre plutôt que le phénomène des migrations n'est pas fréquent dans la vie des entreprises et que la majorité des migrations des entreprises a lieu au sein de la région urbaine. Les approches inspirées de l'attractivité, ciblées sur certains groupes d'entreprises s'avèrent moins pertinentes. Les leviers politiques sont alors de deux types. D'une part, les politiques publiques en matière d'entrepreneuriat stimulent la création d'entreprises. D'autre part, les politiques publiques d'aménagement du territoire, de mobilité ou d'urbanisme permettent de traiter les enjeux de localisation des entreprises

induits par les migrations. Par exemple, il s'agit de traiter des enjeux d'accessibilité des entreprises pour les travailleurs, les marchandises ou les visiteurs.

Cela étant **le découpage régional et institutionnel n'encourage pas les différentes autorités compétentes à s'affranchir du paradigme** (→ [Glossaire](#)) **de l'attractivité**. Le contexte institutionnel et géographique favorise en effet les logiques de concurrence plutôt que les logiques de coopération en matière de développement régional et territorial (Bourgeois et al., 2015).

En effet, la migration d'un siège social engendre la relocalisation administrative d'un bilan comptable auquel est associé une valeur ajoutée et, généralement, de l'emploi. Attirer des sièges sociaux renforce les économies régionales et, indirectement, soutient les finances publiques régionales (Clerbois et al., 2014). *De facto*, **les régions restent en concurrence pour attirer les entreprises** (et plus globalement les agents économiques). **Ce Focus illustre que cette concurrence a, en Belgique, essentiellement lieu dans et autour de la RBC.**

Après avoir décrit la mobilité des entreprises belges et bruxelloises, un prochain Focus visera à analyser en détail les flux des entreprises qui s'installent ou quittent la RBC. Ceci permettra de mieux cerner les enjeux économiques pour la RBC.

Bibliographie

- AUJEAN, Laurent, CASTIAU, Etienne, DUBOIS, Olivier, STORME, Marianne, VAN HAMME, Gilles et VANDERMOTTEN, Christian (ed.). 2005. *La localisation des entreprises dans la région métropolitaine bruxelloise – État des lieux, évolution, coûts de l'immobilier et charges fiscales*. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.
- BOUBA-OLGA, Olivier et GROSSETTI, Michel. 2020. *The French Version of the CAGE Mythology (Competitiveness – Attractiveness – Globalization – Excellence) and Some Ideas on How to Escape from It*. In : PUMAIN, D. (ed). *Theories and models of urbanization*. Springer, Cham, pp. 133-150.
- BOURGEOIS, Marc, HALLEUX, Jean-Marie, PAGANO, Giuseppe, BRUNET, Sébastien et GUYOT, Jean-Luc. 2015. *Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du territoire wallon pour le secteur des services supérieurs : Étude stratégique exploratoire*. Rapport de recherche de l'IWEPS 14.
- CLERBOIS, Isabelle, ERNAELSTEEN, Christophe, POUSETT, Pascal, et al. 2014. *La 6ème Réforme de l'État : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire*. *Cahiers Economiques de Bruxelles – Brussels Economic Review* 57(1-2), 5-45.
- DELISLE, Jean-Pierre et LAINÉ, Frédéric. 1998. *Les transferts d'établissements contribuent au desserrement urbain*. *Economie et statistique*, vol 311(1), 91-106.
- GALIMBERTI, Deborah. 2022. *Unusual suspects ? Le pouvoir idéationnel des experts dans la construction et diffusion du paradigme de la compétition interterritoriale dans les villes françaises*. *Métropoles* 30.
- MÉRENNE-SCHOUMACKER, Bernadette. 2011. *La localisation des industries : enjeux et dynamiques (3ème édition)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 263 p.
- MERLEVEDE, Tine et MUNOZ HORTAL, David. 2020. *Le rayonnement des grandes entreprises bruxelloises s'étend au-delà de la Région*. *Focus de l'IBSA* 35.
- PELLENBERG, Pieter Hendrik. 2005. *Firm migration in the Netherlands*. Paper presented at 45th Congress of the European Regional Science Association, Amsterdam, Netherlands.
- THILLET, Jean-François & BERTRAND, Philippe. 2017. 10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine de Lyon-Saint-Étienne. *INSEE Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* 50, 4 p.
- TSVETKOVA, Alexandra. 2020. *The spatial dimension of productivity: Connecting the dots across industries, firms and places*. *OECD Regional Development Working Papers* 2020/01, 65 p.
- VAN HAMME, Gilles, WAIENGNIER, Maëlys, BASSENS, David et HENDRIKSE, Reijer. 2020. *Services avancés : attractivité bruxelloise et enjeux locaux*. *Brussels Studies* 149.
- WILMOTTE, Pierre-François. 2022. Quelles sont les entreprises qui s'installent ou qui quittent la Région de Bruxelles-Capitale ? *Focus de l'IBSA* 55.

Glossaire

Actif immobilisé corporel

Ensemble des actifs matériels durablement investis par une entreprise (par exemple, le bâtiment ou les machines).

Aménité

Éléments naturels ou culturels de l'espace représentant un attrait pour les usagers permanents ou temporaires.

Assujetti (à la TVA)

Qualité d'un agent économique qui, dans le cadre de ses activités de livraison de biens ou de fourniture de services, est soumis à la TVA, ce qui implique d'être inscrit auprès des autorités compétentes.

Coût de transaction

Ensemble des coûts liés à la conclusion d'une transaction.

Fusion des communes

Réforme de la géographie administrative belge aboutissant, au 1/1/1977, à la réduction du nombre de communes en Belgique, de 2 359 à 596, via des fusions d'anciennes communes.

Paradigme

Concept de sciences humaines et sociales renvoyant à une représentation du monde définie sur la base d'une discipline, d'un modèle théorique ou d'un courant de pensée (dans ce Focus, il s'agit de l'importance accordée à l'attractivité économique et territoriale).

Réassujetti (à la TVA)

À nouveau assujetti (voir supra).

Région urbaine

Concept géographique belge délimitant l'extension des plus grandes villes en dehors de leurs frontières communales sur la base de critères morphologiques (extension du bâti) et fonctionnel (dépendance à certaines fonctions urbaines).

RBC

Région de Bruxelles-Capitale.

Notes

1. La dernière étude sur le sujet à Bruxelles a été réalisée par Aujean et al. en 2005.
2. Le nombre moyen d'entreprises fait référence au nombre d'entreprises total de l'entité analysée (soit à l'échelle de la Belgique, soit par commune) répondant aux mêmes critères que ceux définis pour sélectionner les migrations (voir encadré 2). Ces critères concernent la taille et la forme juridique de l'entreprise.
3. Pour rappel, il s'agit des entreprises privées employant minimum un salarié.
4. À noter l'année 2014 où 1 742 radiations ont été inventoriées par Statbel.
5. Y compris les réassujettis (→ Glossaire).
6. Lors de l'année du déménagement.
7. Les statistiques de migrations de Statbel contiennent, pour chaque migration d'entreprise, la commune d'origine et de destination. La distance calculée correspond, dès lors, à la distance entre le centre des communes d'origine et de destination.
8. Pour rappel, l'effet du découpage communal est précisé dans la partie méthodologique.

COORDINATION SCIENTIFIQUE

Astrid Romain

COMITÉ DE LECTURE

Sabrine Cipriano, Arynah Gangji, Jean-Pierre Hermia, David Munoz Hortal

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid Romain - IBSA

©2022 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.